

0341388Z
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
RUE EMILE TURCO
34410 SERIGNAN
Tel : 0467399999

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2016

Réuni le : 17/11/2016

Sous la présidence de : Luc Royer

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le CA donne délégation à l'unanimité au chef d'établissement de signer toute commande et tous marchés (contrats et conventions) ayant une incidence financière annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget (article R 421-20).

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0